PROJET DE RAPPORT D'ACTIVITES DE LA MISSION PERMANENTE DE L'OUA A BRUXELLES

I. <u>Introduction</u>

1. Dans le cadre des activités que le Secrétariat Général de l'OUA entreprend pour la mise en oeuvre des objectifs prioritaires de l'Organisation et ce, conformément aux directives des instances supérieurs de l'OUA en général et celles du Secrétaire Général en particulier, la Mission Permanente de l'OUA à Bruxelles soumet le présent rapport sur les activités qui ont été menées durant la période de février à juin 1998.

2. Ces activités se situent dans les domaines politique, socio-économique, culturel et la communication et de soutien au Groupe africain.

II. <u>Développement</u>

A. <u>Activités dans le domaine politique et diplomatique</u>

I. <u>Relations avec le Pays Hôte</u>

3. Depuis la signature en 1985 d'un accord de siège avec la Belgique, pays hôte, l'OUA n'est toujours pas parvenu à tirer pleinement avantage des dispositions prevues dans cet arrangement au plan des privilèges et immunités compte tenu des difficultés qui, en son temps, apparaissent en matière d'application de certains articles.

4. A présent, ces difficultés ont été applanies et le pays hôte vient de nous notifier la signature imminente de l'Accord de siège tel que révisé.

II. <u>Relations avec le Parlement européen et l'Assemblée Paritaire ACP-UE</u>

2.1. Parlement européen

5. La Mission s'éfforce à renforcer les relations avec cette institution en vue de la sensibiliser aux nouvelles priorités de l'Organisation dans le domaine l'édentification de la paix et de la sécurité ainsi que de la construction d'une communauté économique africaine ayant ses fondements dans une société démocratique.

6. Dans ce cadre, la Mission Permanente s'est félicitée de l'invitation que S.E. Monsieur le Secrétaire Général a adressée à S.E. Monsieur Rocard, Député européen, Président de la Commission de Développement d'effectuer une visite officielle de travail à Addis Abéba.

7. Par ailleurs, dans une échange de correspondance avec la Mission Permanente, le Secrétaire Général du Parlement européen a exprimé sa disponibilité pour organiser une

rencontre entre le Secrétaire Général et certaines commissions du Parlement dans le cadre d'une visite officielle que le Secrétaire Général serait amené à effectuer en Belgique.

2.2. Assemblée Paritaine ACP-UE

8. Au moment où nous rédigeons ce rapport, l'Assemblée Paritaire ACP-UE est engagée dans la préparation de sa 26ème session ordinaire prévue à Maurice du 20 au 24 avril 1998, précédée d'une rencontre ACP les 18 et 19 avril 1998.

- 9. Cette session se penchera sur les questions ci-après :
 - i) Rapport du Groupe de travail sur les relations futures ACP-UE;
 - ii) Rapport du Groupe de travail sur la coopération régionale dans les Etats ACP;
 - iii) Rapport sur la situation dans certains pays et/ou certaines régions :
 - Région des Grands Lacs
 - Soudan;
 - République du Congo;
 - Zambie;
 - Nigéria;
 - Pays de la SADC (négociations entre l'UE et l'Afrique du Sud).
 - iv) Rapport sur la mise en oeuvre des résolutions adoptées par la 25è session de l'Assemblée Paritaire tenue à Lomé, Togo, du 27 au 30 octobre 1998.

Un addendum à ce rapport sera préparé en vue de communiquer les résultats des travaux de l'Assemblée paritaire ACP-UE au Conseil des Ministres.

III. <u>Relations entre l'OUA et l'UE</u>

10. Dans le cadre des relations de coopération que l'OUA s'est engagée à renforcer avec l'Union Européenne, la Mission Permanent a eu des rencontres de travail avec la Commission Européenne, sur le suivi des projets soumis au financement de la Commission par le Centre pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits. Il s'agit plus particulièrement de deux projets dont l'un porte sur le renforcement des moyens de communication par satellite du Centre, d'un montant de 860.000 Ecus et l'autre concernant le renforcement des capacités du Centre au plan structurel et du personnel. Ce dernier projet est encore à l'étude et l'intervention financière de la Commission n'est pas encore évaluée.

11. La Mission Permanente a également eu des consultations sur la rencontre semestrielle organisée au niveau de la Troïka des deux organisations OUA et UE. La prochaine réunion était prévue pour le 20 avril 1998 à Bruxelles au moment de la rédaction de ce rapport. Cette réunion devra examiner, entre autre questions,

- le cadre de coopération OUA-UE;

- le dialogue politique;

- les questions économiques;

- le projet d'organisation du Sommet Afrique-Europe de l'an 2000.

IV. <u>Conférence sur la Palestine</u>

12. Au cours de la période sous examen s'est tenue une conférence sur la Palestine. Elle a été organisée pour l'Exercice des Droits inaliénables du Peuple palestinien par les Nations Unies, en coopération avec l'Organisation de la Conférence islamique et la Ligue des Etats arabes, et s'est tenue à Bruxelles les 24 et 25 février 1998, sous la présidence de S.E. Ibra Deguène KA, Ambassadeur et Représentant permanent du Sénégal auprès des Nations Unies à New York et Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

13. Cette conférence de haut niveau a vu la participation de personnalités éminentes, de membres du Comité des Nations Unies sur la Palestine, de représentants gouvernementaux, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Comme l'a déclaré le Président de la Conférence, l'objet majeur en était de relancer le processus de paix et de renforcer la mobilisation de l'opnion publique européenne et internationale afin d'assurer le respect et l'exercice des droits du peuple palestinien dans la pratique. S.E. le Président Yasser Arafat a présenté un rapport exhaustif sur la situation en Palestine et au Moyen Orient.

14. A la fin des délibérations de la conférence, le Président et les autres co-parrains ont publié un communiqué de presse dans lequel ils ont souligné le soutien de la conférence à l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination et à l'établissement d'un Etat. La conférence a réaffirmé qu'il s'agissait-là de conditions prélables pour un règlement du conflit israélo-arabe, au coeur duquel se trouve la question palestinienne.

15. La conférence a également déclaré que le processus de paix au Moyen Orient se trouvait dans une impasse du fait du refus d'Israel de se conformer au droit international, aux résolutions des Nations Unies et aux accords signés avec l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) et du fait des pratiques et mesures inhumaines d'Israel, y compris la politique expansionniste des colonies de peuplement et le blocus économique des territoires palestiniens, par lesquelles il continue à violer les droits fondamentaux du peuple palestinien.

B. <u>Activités dans le domaine économique</u>

I. Intégration régionale et coopération économique

16. Dans le cadre de son programme de travail, le Groupe de travail sur la coopération régionale de l'Assemblée paritaire ACP/UE a tenu une réunion les 26 et 27 janvier 1998, à Bruxelles.

17. A cette occasion, la réunion a entendu les déclarations du Président de la Commission de l'Union économique et monétaire de l'Ouest africain (UEMOA), du Secrétaire exécutif de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et du Secrétaire du Comité inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS). Les orateurs ont informé le Groupe de travail du programme d'activités de leur organisation respective.

18. Il convient de noter que la prochaine réunion du Groupe de travail se tiendra en marge de la 26èm Session de l'Assemblée paritaire ACP/UE.

II. <u>Coopération agricole et produits de base</u>

19. Au cours de la période sous examen, le Comité ACP sur les produits de base, qui est composé en majorité de pays africains, a continué à traiter des questions suivantes:

- (i) l'utilisation des matières grasses végétales autres que le beurre de cacao dans la fabrication du chocolat;
- (ii) suivi des recommandations de la 9ème CNUCED;
- (iv) la stratégie de mise en oeuvre de la TCDT (Articles 72 et 73 de la Convention).

20. S'agissant de l'utilisation des matières grasses végétales autres que le beurre de cacao dans la fabrication du chocolat, il convient de rappeler que la Commission de l'UE avait adopté, en 1996, une directive qui permettait à l'Union européenne d'utiliser des matières grasses végétales autres que le beurre de cacao, jusqu'à 5% du poids total d'un produit chocolat.

21. Depuis lors, le Groupe ACP a continué à exprimer sa préoccupation devant cette situation et, dans des réunions ultérieures, tenues au niveau du Conseil des Ministres ACP/UE, le Groupe ACP continue à demander que l'UE apporte une modification à la Directive 73/241 sur les produits de chocolat, tant que certaines conditions ne seront pas réunies. En conséquence, la question a été renvoyée devant le Parlement européen, à la fin de 1997, pour être discutée à nouveau. En octobre dernier, le Parlement a apporté des amendements à la Directive de l'UE qui sont favorables aux ACP et la question suit maintenant son cours aux niveaux du Conseil et de la Commission de l'UE.

22. En ce qui concerne le suivi de la Déclaration de Midrand (9ème Sesion de la CNUCED), il convient de rappeler que le Groupe ACP avait demandé que les recommandations faites dans le domaine des produits de base au cours de ladite session, en 1996, soient mises en oeuvre, à savoir:

- (i) les membres du Fonds commun devraient envisager de verser dans les meilleurs délais les contributions annoncées au second compte du Fonds pour soutenir les efforts de diversification des pays ACP;
- (ii) le Fonds commun devrait être encouragé à étudier les moyens efficaces d'utiliser les ressources du compte.

23. A cette fin, les pays ACP ont proposé que les ressources du premier compte soient utilisées sous forme de transfert au second compte pour le financement des programmes de développement. L'évènement le plus important intervenu dans ce domaine est, par conséquent, l'adoption, en décembre 1997, d'un plan quinquennal (1998-2002) par le Conseil des gouverneurs du Fonds commun. Cette mesure est censée promouvoir l'efficacité du Fonds.

24. Pour ce qui est de l'utilisation des ressources du premier compte, les propositions suivantes ont fait l'objet d'un accord:

- (i) le transfert d'une partie des actions du premier au deuxième compte. Conformément à cette décision, le Conseil des gouverneurs a procédé, depuis le mois de décembre dernier, au transfert de 12 millions d'Ecus au deuxième compte;
- (ii) l'élargissement du programme net relatif aux recettes du premier compte en vue d'y intégrer des mesures financées par des prêts;
- (iii) la rétrocession d'une partie des actions du premier compte aux pays en développement.

III. Mise en oeuvre des Articles 72 et 73 de la Convention

25. Ces articles traitent de la promotion des investissements et de l'accroissement de la participation dans la TCDT des produits ACP. L'article 72 de la Convention traite des campagnes d'information et de publicité en direction des milieux d'affaires européens pour les inciter à investir dans les pays aficains et les autres pays ACP. Cette question fait l'objet d'un suivi par le Groupe ACP.

26. Enfin, il convient de noter que les divers sous-comités ACP sur la coopération commerciale, le financement du développement, le Stabex, la copération industrielle, les PMA et PE, les produits de base sont maintenant réactivés et ont commencé à avoir des discussions en vue de l'élaboration d'un mémorandum pour les négociations qui débuteront en septembre 1998.

IV. <u>Demande d'adhésion de Cuba à l'Accord de Georgetown</u>

27. Au cours de la période sous examen, il convient de noter que le gouvernement cubain a présenté une demande officielle d'adhésion à l'Accord de Georgetown et à la Convention de Lomé. Pour le moment, la demande de Cuba fait l'objet d'un examen attentif de la part du Groupe ACP.

C. <u>Appui au Groupe Africain</u>

28. Dans le cadre des préparatifs devant mener aux négociations sur le future des relations ACP-UE, le Bureau a organisé des réunions au niveau du Bureau ainsi que du Groupe OUA des Ambassadeurs de l'OUA.

29. Ces réunions ont porté notamment sur :

- l'examen des voies et moyens pour faire prendre en compte les positions africaines dans le cadre des négociations ACP-UE, telles que réflétées dans la Déclaration du Sommet de Libreville;
- l'échange des vues sur la méthodologie et le programme de travail du Groupe OUA.

30. Le Bureau a également assuré la diffusion des conclusions des dernières assises du Conseil des Ministres qui s'est tenu du 23 au 27 février 1998 à Addis Abéba ainsi que les autres éléments d'information émanant du siège tant aux Etats membres qu'aux partenaires de l'Organisation.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

Specialized Technical and representational Agencies

http://archives.au.int

Permanent Mission of the African Union in Brussels

1999-01-11

Draft activity report of the OAU Permanent Mission in Brussels

Leba, Wawa Ossay

Bureau Permanent de l'OAU a Bruxelles

http://archives.au.int/handle/123456789/2900 Downloaded from African Union Common Repository